

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
SÉLECTION INTERNATIONALE

Session 2014

ÉPREUVE DE LANGUE FRANÇAISE

1. Questions de compréhension (4 points : 1 point par question)

- Que signifie, dans le contexte, « phénotype » (ligne 5) ?
- Que signifie, dans le contexte, « identité » (ligne 51) ?
- Qu'est-ce que le « relativisme » (cf. ligne 91) ?
- Que signifie, dans le contexte, « désarroi » (ligne 102) ?

2. Exercice de résumé (8 points)

Vous résumerez en 200 mots environ le texte suivant (qui compte 1272 mots) en vous attachant à mettre en valeur les idées essentielles et les articulations de la pensée de l'auteur. Vous donnerez un titre à ce résumé.

Vous indiquerez le nombre de mots utilisés (tolérance de 10% en plus ou en moins).

3. Exercice de rédaction (8 points)

Commentez et éventuellement discutez l'opinion de l'auteur selon laquelle « On ne peut penser et comprendre le monde, on ne peut souhaiter agir sur lui sans porter de jugements de valeur » (lignes 88-90).

Votre réponse à cette question sera d'au moins 300 mots.

5 Les sociologues insistent sur toutes les formes d'intolérances
qui se maintiennent à l'encontre des minorités sociales, ethniques,
religieuses ou sexuelles. Il ne s'agit évidemment ni de les nier ni
de les sous-estimer. Il est vrai que certaines populations définies
dans la vie publique par leur origine, leur phénotype ou leur
orientation sexuelle sont les victimes de discriminations que relè-
vent les chercheurs et les militants qui les défendent. Mais ce
n'est pas une caractéristique propre à la démocratie, c'est une
trahison non seulement de ses valeurs, mais de son principe. Ce
10 qui caractérise l'attitude démocratique elle-même, c'est la
tolérance, la volonté proclamée de ne pas juger les autres. Les
jugements de valeur sont perçus comme discriminatoires. « Je ne
juge pas, j'essaie de comprendre », « il ne s'agit pas de juger »,
« il ne s'agit pas de condamner », ces formules rituellement répé-
15 tées dans les émissions de radio comme dans la vie quotidienne
en témoignent. La protestation même contre toutes les formes de
discrimination est une preuve de la valeur qui est accordée à la

tolérance. L'acceptation de l'homosexualité dans la vie sociale en est un exemple privilégié, même si cela ne signifie évidemment pas qu'il ne demeure pas, par ailleurs, nombre de réticences, de condamnations ou d'hostilité à l'égard des homosexuels. La tolérance démocratique n'empêche pas les phénomènes du rejet de l'Autre au nom d'arguments raciaux, religieux ou culturels – « le racisme » – de se maintenir dans la vie sociale malgré la condamnation morale. Le retour des préjugés raciaux et des expressions d'identités communautaires est frappant depuis quelques décennies. Les valeurs de la démocratie ne sont jamais acquises une fois pour toutes, même dans les sociétés qui l'ont inventée. La tolérance, norme démocratique par excellence, n'en reste pas moins la grande vertu célébrée par tous. Le « racisme » y est le péché radical. Il est devenu l'injure suprême qui sert à délégitimer l'adversaire dans les débats intellectuels et politiques. Un sondage sur les jeunes de 15 à 24 ans, publié en février 2013, indique que leurs héros préférés sont Nelson Mandela et Barack Obama, symboles l'un de la fin de l'apartheid en Afrique du Sud, l'autre du dépassement du racisme institutionnalisé aux États-Unis. Lutter contre le racisme et les discriminations est un devoir qui s'impose à tous les individus démocratiques.

Il faut mettre cette tolérance au crédit de la démocratie sans aucune réticence. Pourtant, même lorsqu'elle influence réellement les comportements, il ne faut pas négliger qu'elle comporte aussi des risques, celui de verser dans l'excès et celui de céder à l'indifférence. D'une part, il faut remettre en cause la valeur de la tolérance généralisée, il existe aussi de l'intolérable et il faut faire des distinctions entre ce qui peut être toléré et ce qui ne peut pas l'être. D'autre part, il ne suffit pas de tolérer l'Autre, ce qui implique qu'on l'accepte comme un mal inévitable, il faut le reconnaître pour ce qu'il est, lui porter le respect auquel il a droit dans son altérité. L'aspiration à l'égalité risque de conduire plus à l'indifférence qu'à la reconnaissance et de dériver vers la seule recherche de l'identité. La transition entre l'une et l'autre étant facile, la revendication d'égalité extrême pourrait aboutir à faire disparaître les caractères distinctifs, ceux qui définissent une personnalité unique, et le respect réciproque qui devrait être au fondement des relations entre les personnes. La reconnaissance de l'altérité de l'autre pose un problème à l'égalité. Comme l'a rappelé Louis Dumont : « Si les avocats de la différence réclament pour elle à la fois l'égalité et la différence, ils réclament l'impossible »¹. La recherche de l'égalité risque de sombrer dans le rêve de l'identité et d'appauvrir les relations entre les êtres humains malgré les prouesses de la communication continue. Les échanges matériels, faciles et immédiats, entre les hommes peu-

vent aussi être de plus en plus étrangers à la complexité et à la profondeur des relations proprement humaines.

65 Toute société suppose une hiérarchie, elle implique la division du travail et la différenciation des rôles pour organiser un pouvoir légitime réglé par les lois, pour gérer les conflits inévitables de toute vie collective – conflits souhaitables puisqu'ils manifestent la liberté des citoyens. Le « peuple » ne saurait « tout faire par lui-même », « délibérer pour le sénat, exécuter pour les magistrats, et dépouiller tous les juges » (Montesquieu) sans remettre en cause le principe de l'organisation sociale. Or, dans 70 une société qui se donne l'égalité de tous pour fondement de sa légitimité, le risque est constant que les individus, après avoir légitimement revendiqué l'égalité civile, juridique et politique des citoyens, en viennent à exiger l'identité des individus. Cette dérive pourrait remettre en cause tout principe légitime de hiérarchie et toute organisation réglée de la vie sociale. La réticence à admettre les compétences acquises par le savoir, à considérer 75 l'héritage collectif et l'expérience des autres, à reconnaître la diversité et la différence des talents et des ambitions menace de rendre la société démocratique non seulement médiocre, mais contraire à ses propres espérances de justice sociale. Pourra-t-elle résister au danger que voyait Tocqueville, lorsqu'il craignait que 80 « rien ne semble plus défendu, ni permis, ni honnête, ni honteux, ni vrai, ni faux », que « tout semble douteux et incertain dans le monde moral ; les rois et les peuples y marchent au hasard... »² ? La normativité fait partie de la condition humaine. On ne peut penser et comprendre le monde, on ne peut souhaiter agir sur lui sans porter de jugements de valeur. En cédant à la tentation du 90 relativisme absolu généralisé, ne risquons-nous pas alors de connaître une société où la transgression elle-même – qui suppose la conscience des normes – n'aurait plus de sens ?

95 Plus que dans la post-modernité, formule peu claire, nous vivons dans un ordre essentiellement post-traditionnel, dans une société où le passé risque de ne plus organiser le futur, de ne plus être incorporé au présent, où n'existerait plus le « temps réversible » de Lévi-Strauss défini par la logique de la répétition. Le lien social pourrait ne plus être assuré par la réinterprétation progressive de l'héritage collectif, puisque les individus prétendent le construire par leur propre action. Les sociologues ont 100 justement insisté sur le désarroi de l'étranger qui ne dispose plus de la compréhension immédiate de tout ce qui fait le quotidien, qui littéralement ne comprend plus ce qui se passe parce qu'il ne se trouve plus dans le régime habituel de ce qui va sans dire. Ils rappellent ainsi que notre vie se déroule dans l'évidence de tout 105 un système de perceptions et de normes héritées. « Le signe qu'on est chez soi, c'est qu'on parvient à se faire comprendre sans trop

110 de problèmes, et qu'en même temps on réussit à entrer dans les
raisons de ses interlocuteurs sans avoir besoin de longues
explications »³. C'est ce que désignait Mauss par les termes
d'« usages », de « modes », de « préjugés » et de « superstitions »,
ce donné d'un monde déjà là, cet ensemble de préjugements qui
assurent dans le quotidien les relations entre les êtres humains.
115 Que deviendrait une société qui ne pourrait plus assurer à ses
membres la protection qu'offrent les institutions, les routines et
les évidences nécessaires à la vie collective ? Que deviendrait-elle
si elle refusait de se référer au passé, voulait repartir toujours « à
zéro » en évacuant toute tradition, si chacun élaborait ses propres
120 normes, à partir de soi ? Comment penser le minimum commun
qui est nécessaire pour que tous puissent vivre ensemble ?
L'indétermination des rôles et des fonctions sociales risque de
faire naître une angoisse collective. Peut-on construire une société
sans s'accorder sur une conception de l'ordre du monde, sans
125 partager un même univers de sens, qui engage l'avenir, celui de
chaque individu et celui de la collectivité ? Les sociétés démocra-
tiques peuvent-elles se dispenser d'entretenir un projet commun ?

Dominique SCHNAPPER,
L'esprit démocratique des lois,
Gallimard, 2014.

1. Louis Dumont, *Homo Hierarchicus. Le système des castes et ses implications*, 1967.

2. Alexis de Tocqueville, *La démocratie en Amérique*, 1835-1840.

3. Vincent Descombes, *Proust. Philosophe du roman*, 1987.